

**Assemblée générale**

Distr. générale
22 novembre 2006
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël

**à Jérusalem-Est occupée et dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 20 novembre 2006, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour le mois de novembre 2006 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander, conformément au paragraphe 13 de la résolution ES-10/16 du 17 novembre 2006, la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale pour examiner la question intitulée « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé », et en particulier le rapport du Secrétaire général concernant le Registre des dommages causés par l'édification d'un mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/ES-10/361).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États arabes
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**

